

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique sur
la LGV Limoges-Poitiers, sous couvert de Monsieur le commissaire enquêteur.

Je me nomme, je suis domicilié à
.....

Code postal Commune.....

J'ai l'honneur de vous faire connaître mon opposition au projet de LGV
Limoges-Poitiers, pour les huit raisons suivantes :

1. Cette ligne à grande vitesse de 112 km de voie nouvelle entre Iteuil et le Palais sur Vienne dont les 2/3 sont en voie unique et qui nécessite 30km de voies existantes pour relier Limoges à Poitiers, ne peut pas être considérée comme une desserte directe grande vitesse entre ces deux villes et ne peut pas prétendre être le premier maillon d'un grand axe transversal entre l'Atlantique et l'Europe.
2. **Le seul objet de ce projet est de permettre aux voyageurs de Limoges de rejoindre la capitale en deux heures par un train direct journalier.** En raison de la saturation à l'arrivée à Montparnasse, les autres trains devront se coupler à ceux de la Rochelle et le trajet moyen aura une durée de l'ordre de 2h15. Comme on le constate sur les autres parcours passés en grande vitesse, le coût du trajet sera augmenté de 1,5 fois et cela risque d'éloigner les familles du ferroviaire. Nous devons constater avec l'Autorité environnementale que le bilan CO2 risque de ne pas être à la hauteur des attentes environnementales. *« L'Ae constate, comme sur la plupart des grands projets d'infrastructure de transport qu'elle a eu l'occasion d'examiner depuis sa création, que ce projet ne contribue par lui-même en rien à la réalisation de l'objectif dit du « facteur 4 », consistant à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de la France, tous secteurs confondus, entre 1990 et 2050 »*
3. Des rénovations engagées sur l'axe historique POLT vont permettre, dès 2017, de relier Limoges à Paris-Austerlitz en 2h25. **Faut-il engager des milliards d'€ pour un gain de moins de 30mn à l'attention de quelques citoyens pressés ?**
4. L'Autorité environnementale avertit dans son rapport *« que, malgré des hypothèses fortes de report du trafic de l'axe historique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse sur la nouvelle LGV, la rentabilité n'est pas atteinte en 50 ans. »*. Pour justifier cette construction, il faut tronçonner l'axe historique POLT et dérouter les voyageurs à partir du nord et du sud de Limoges vers Poitiers pour Bordeaux et Paris, sans obtenir la rentabilité économique ! **Toutes les commissions et tous les responsables de haut niveau de**

transports ferroviaires s'entendent pour aller non pas vers la grande vitesse mais vers la rénovation et l'amélioration de l'existant. Alors pourquoi s'engager sur cette utopie entre Poitiers et Limoges ?

5. La LGV Poitiers-Limoges desservirait uniquement ces deux villes et proposerait un tracé parallèle à la ligne TER existante qui, elle, dessert en Vienne les gares de Mignaloux, Lussac, Montmorillon et Lathus. Cette LGV entrerait en concurrence avec le TER au niveau des voies partagées aux deux extrémités et au niveau économique car la non rentabilité devra être comblée à terme par les régions qui sont autorités organisatrices de transports (AOT). Les bassins de vie de Poitiers et de Limoges ont tout à perdre dans cette concurrence car le TGV est toujours prioritaire sur l'organisation des sillons. **Peut-on brader les trajets du quotidien TER et inter-cités qui représentent plus des 2/3 des voyages par le rail, au profit de la grande vitesse ?**
6. Le financement de ce projet ne peut pas être assuré par l'Etat comme le déclare le député Plancher membre de la commission mobilité 21 dans la NR du 31 mars 2013. On ne pourra pas financer de nouvelles lignes avant 2024 et le projet Poitiers-Limoges sera relégué en queue de classement. Les responsables du département de la Vienne, de la région Poitou-Charentes et de la Creuse ont déclaré qu'ils ne financeraient pas ce projet. On voit mal la région Limousin, la Ville de Limoges et la Corrèze financer une telle somme ! **Peut-on déclarer d'utilité publique, un projet non finançable qui va geler l'activité sur des milliers d'hectares en sud Vienne et Limousin ?**
7. Une voie LGV est un couloir de 50m de large et de 10m de haut. Le choix a été fait de repousser le projet dans les zones agricoles à plus faible densité de population. Cependant il est nécessaire de prendre en compte la circulation des habitants et des troupeaux dans les zones traversées. Est-il acceptable pour quelques minutes gagnées pour une catégorie de personnes que l'on impose des augmentations de trajet d'une heure, chaque jour, entre l'étable et le pré. **Ce projet, sans moyens financiers ne rétablissant pas les voies de desserte, n'est pas acceptable en l'état.**
8. L'Autorité environnementale s'inquiète également de la circulation de la faune. *« Elle recommande d'accroître le nombre et la taille des passages à grande faune prévus, notamment aux endroits de fort enjeu environnemental. »*

Pour toutes ces raisons, je vous demande, Monsieur le Président, d'émettre un avis négatif concernant ce projet irréalisable ne correspondant pas aux besoins de la population et risquant de geler inutilement l'activité du sud Vienne pour de nombreuses années.